

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA BOURSE D'ÉTUDES MARY B. JORDAN

QUESTION	RÉPONSE
<p>Qui est admissible à la bourse d'études?</p>	<p>Pour être admissibles à la bourse d'études, les demandeuses doivent satisfaire aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être citoyenne canadienne ou résidente permanente du Canada.</li> <li>• Être étudiante ou une personne qui s'identifie comme une étudiante et avoir maintenu une moyenne pondérée cumulative d'au moins 3,25 au cours de sa dernière année d'études ou 81 % lorsque des pourcentages sont utilisés.</li> <li>• Être admise dans un programme de maîtrise dans un domaine lié aux affaires. Voici quelques exemples : maîtrise en administration des affaires, maîtrise en analytique d'affaires, option gestion des technologies de la maîtrise en administration des affaires, maîtrise en finance.</li> <li>• Les étudiantes inscrites à une maîtrise à temps partiel pourraient être admissibles.</li> <li>• Faire preuve d'un solide leadership et d'un esprit d'équipe, prendre part à la vie communautaire à l'intérieur ou à l'extérieur du campus, notamment en manifestant un intérêt pour les activités sportives ou en y participant.</li> </ul>
<p>Je terminerai une maîtrise à l'été (août 2026). Puis-je quand même présenter une demande?</p>	<p>Non. Pour être admissible à une bourse d'études, vous devez être inscrite à un programme et assister aux cours de l'année scolaire 2026-2027.</p>
<p>À quel pourcentage correspond une moyenne pondérée cumulative de 3,25?</p>	<p>Pour être admissibles à la bourse, les demandeuses doivent avoir maintenu une moyenne pondérée cumulative d'au moins 3,25 (sur une échelle de 4,0) au cours de l'année d'études précédente ou 81 % si votre établissement a utilisé des pourcentages. Si votre établissement utilise une échelle différente, veuillez convertir vos notes en une moyenne générale sur 4 ou en pourcentage.</p>
<p>Les relevés de notes officiels sont envoyés directement de mon établissement d'enseignement postsecondaire. Puis-je soumettre la version électronique non officielle?</p>	<p>Oui. Vous pouvez envoyer la version électronique non officielle de vos relevés de notes dans votre dossier de demande, avec les autres exigences, qui se trouvent à l'adresse <a href="https://www.yvr.ca/fr/about-yvr/leadership-and-accountability/mary-b-jordan-yvr-scholarship-for-women-in-business">https://www.yvr.ca/fr/about-yvr/leadership-and-accountability/mary-b-jordan-yvr-scholarship-for-women-in-business</a>.</p>

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA BOURSE D'ÉTUDES MARY B. JORDAN

	Si vous êtes sélectionnée comme finaliste pour la bourse d'études, YVR communiquera avec vous pour obtenir une copie de votre relevé de notes officiel.
J'ai obtenu mon diplôme et je ne suis inscrite à aucun programme. Puis-je toujours présenter une demande?	Non. Pour être admissible à la bourse, vous devez avoir été admise à un programme de maîtrise dans le domaine des affaires pour l'année scolaire 2026-2027 et suivre ce programme.